

## Projet Conseil Général du Bas-Rhin – Pôle Alsace Energivie

---

### Contexte

Dans le cadre de ses actions de lutte contre la précarité énergétique, le Conseil Général du Bas-Rhin pilote depuis 3 ans le programme « Rénov’Habitat 67 », programme de rénovation énergétique sur l’habitat privé, visant notamment les maisons individuelles.

Ce programme cible principalement les propriétaires occupants dont les revenus sont très modestes. Il s’inscrit dans le programme « habiter mieux » initié par le Grand Emprunt National qui permet d’accompagner financièrement et techniquement les propriétaires.

C’est dans ce contexte que le Conseil Général, qui souhaite développer le nombre de rénovations sur son département, a contacté le pôle Alsace Energivie.

Après échanges, le Conseil Général du Bas-Rhin et le pôle ont décidé de collaborer ensemble sur un projet commun.

### Objectif du projet

Le Conseil Général et le pôle souhaitent travailler ensemble sur 50 rénovations en 2013. Ces rénovations devront comporter des innovations technologiques.

### Cible

Propriétaires occupants, en situation de précarité énergétique, dont les ressources sont inférieures au plafond de l’ANAH, bénéficiant des aides du programme "Rénov’Habitat 67"

### Type d’habitat et lieu

Habitat individuel présent dans les lotissements des années 1970-1980

- 25 rénovations sur le territoire de Reichshoffen et Haguenau
- 25 rénovations sur le reste du département

### Description du projet

Il s’agit, en gardant le processus actuel du programme "Rénov’Habitat 67", d’inclure dans les rénovations énergétiques des solutions technologiques innovantes.

Ces solutions seront proposées par les entreprises du pôle Alsace Energivie.

Le pôle, en collaboration avec le Conseil Général, se charge de contacter les entreprises, de leur présenter le projet et d’identifier les innovations qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre de ce programme.

L’ensemble de ces informations sera ensuite transmis aux opérateurs de suivi-animation du programme "Rénov’Habitat 67" missionnés par le Conseil Général, chargés d’assister les propriétaires dans leur projet de rénovation sur les aspects techniques et financiers.

### Communication

Des actions de communication seront menées par le Conseil Général et le pôle.